



Restauration: faire appel à un auto entrepreneur pour le service?

Par **Biscuit11**, le **18/02/2013** à **17:22**

Bonjour à tous,

nouveau sur le forum, j'aurais besoin de vos expériences ou de votre savoir afin de répondre à une de mes question.

Actuellement en création d'entreprise pour l'ouverture d'un petit restaurant que je souhaite gérer seul, j'aurais toutefois besoin d'un coup de main à l'heure du service. En effet, ne pouvant pas être au four et au moulin pendant le coup de feu, il me faut une aide de 3/4heures par jours pour un total d'heures mensuelles de 60 à 80 heures.

N'étant pas fortuné, mon souhait serait de faire appel à un Auto entrepreneur proposant du service au entreprise avec un coup horaire qui me fournirait une facture de prestation à la fin du moi. Cette collaboration me permettrait de faire une économie sur les charges sociales sans léser le collaborateur, qui lui, les paiera de son côté.

Ma question est simple, est-ce possible?

Merci d'avance pour vos réponses et vos aides.

Par **P.M.**, le **18/02/2013** à **18:00**

Bonjour,

L'activité d'un auto-entrepreneur ne doit pas se substituer à celle d'un salarié et apparemment cela serait le cas, donc vous pourriez être poursuivi pour travail dissimulé...

Par **Biscuit11**, le **18/02/2013** à **19:04**

Merci pour votre réponse,

cependant je m'aperçois que je n'ai pas préciser un point qui me parait important. Je peux concevoir et trouve même tout a fait normal qu'une entreprise doivent déclarer ses collaborateurs comme salariés. En revanche dans mon cas, cette démarche ne serait ue

ponctuelle, pour lancer l'affaire, et durer au maximum 4 à 6 mois.

Dans ce cas, est ce que cela vous parait jouable?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **18/02/2013** à **20:59**

Pas plus, peu importe que cela ne dure pas ou soit occasionnel...